

Sur les traces d'une forêt engloutie par le temps et l'Histoire.

Bertrand Bazin

Aujourd'hui le promeneur qui s'égaré au coeur du Petit Maine, cette zone de franchise et d'exemptions fiscales jusqu'à la Révolution, découvre des lieux dits tels que la forêt ou le bois de Glenne. Mais de forêt il n'y en a plus. Notre hypothétique promeneur peut alors s'interroger: pourquoi ces toponymes alors qu'il n'y a que prairies ou champs cultivés aux alentours ? C'est pour éclairer la lanterne de ces interrogations que nous nous proposons d'évoquer cette forêt de Glennes perdues aujourd'hui dans les limbes d'une Histoire pourtant pas si ancienne.



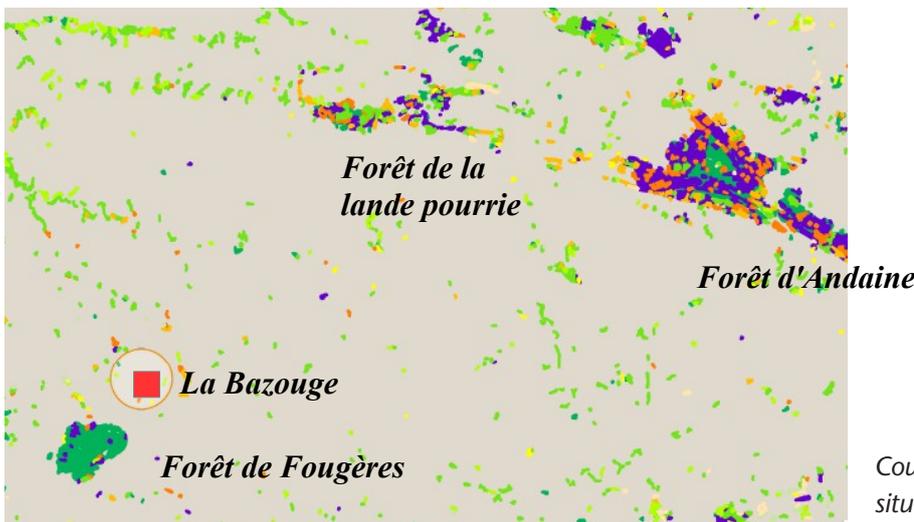
Emplacement forêt de Glennes

Tout voyage commence par l'examen d'une carte. Notre guide sera la carte de Cassini élaborée au XVIIIème siècle. Ce document met en évidence les forêts bordières entre la Bretagne, le Maine et la Normandie. Aujourd'hui encore un coup d'oeil sur une carte nous montre de nombreux massifs forestiers qui à l'époque médiévale ne pouvaient n'en faire qu'un. Citons rapidement la forêt de Fougères, bien sûr, aux alentours de l'an mil, la forêt de Glaine, celle de Mortain, de la Lande Pourrie, de Savigny ou d'Andaine. Regardons vers le sud et l'est et voilà que se profile les frondaisons de la forêt de Mayenne ou



Extrait de la carte de Cassini

du Pertre. Et quand les documents évoquent la «foresta» il peut s'agir de landes ou de taillis avec une couverture forestière très inégale voire lacunaire. Partout la présence de l'arbre s'impose dans les bois, les bosquets, les haies, sur les talus au coeur des parcelles. Bref un territoire dont l'identité s'incarne dans l'allure majestueuse des chênes, châtaigniers et autres hêtres etc...



Couverture forestière :
situation actuelle

Frontières et marche

Ces forêts bordières marquent la frontière, la zone des Marches. Faisons donc attention à la Marche ! On parle volontiers de Marche séparante pour qualifier cette zone frontière du temps où la Bretagne avait son indépendance. Mais comme toute frontière elle sépare, elle délimite mais elle est aussi un lieu de passages, de contacts, d'échanges voire de confrontations. Le mot même de Bazouge peut avoir le sens de marché, de lieux d'échanges installé le long d'un axe. Donc au coeur de notre «désert» voilà que se profile vers le Maine la forêt de Glenne (pour reprendre l'ancien orthographe de ce nom). Elle est intermédiaire entre la forêt de Fougères et celle de Savigny. Cette forêt dont les derniers lambeaux ont été abattus en 1978 s'étendait, si l'on en croit l'abbé Angot dans son dictionnaire historique de la Mayenne sur 450 à 500 hectares. Elles comprenaient entre autres les coteaux du Val de Glenne, de la Vallée, les lieux dits d'Hervault, des Vaux, de la Rouaberie, de Hagan, du Bois Garnier, du Corps de Garde, de la Rouengère... Vers 1200, elle est peu mise en valeur, toujours selon l'abbé Angot, par les paroissiens de Louvigné et la Bazouge. Mais selon Léon Maupilé, les paroissiens se sont accaparés certaines parties.

Premières exploitations et défrichements

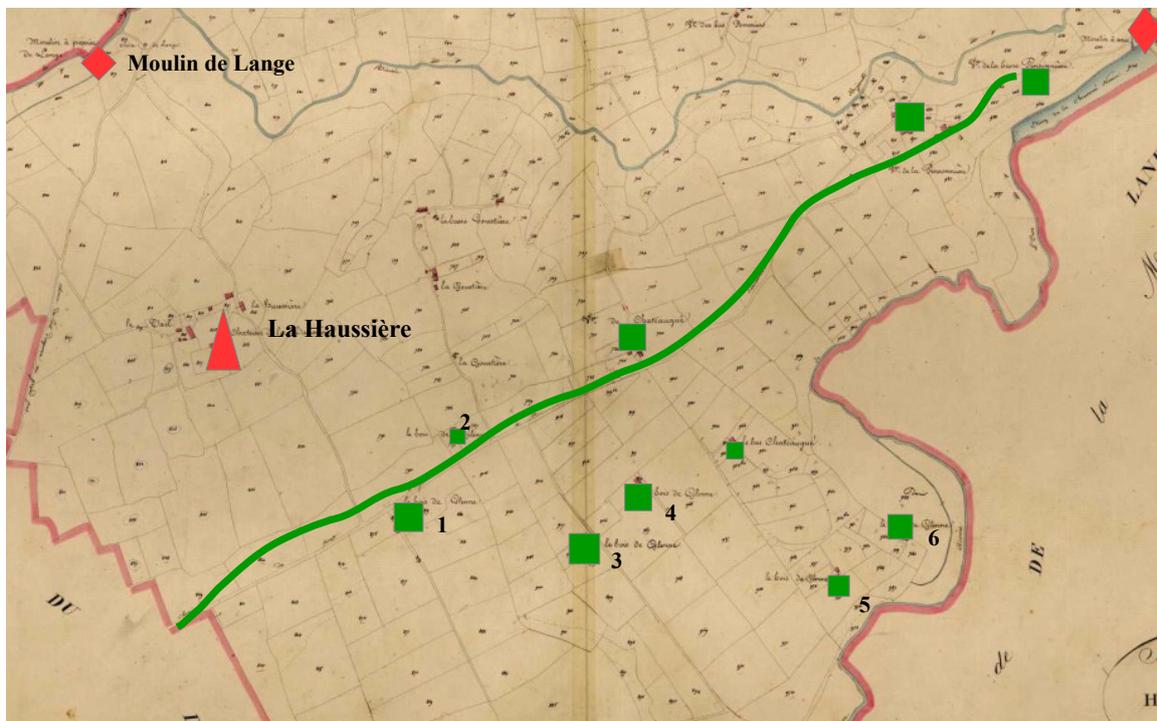
Les premières exploitations agricoles semblent s'être trouvées sur la rive droite de la Glenne. Aucun habitant n'est encore signalé au coeur de la forêt. Mais on voit surgir des ténèbres de l'Histoire, un certain Renaud propriétaire d'un lot forestier à proximité de l'Hermitage. Il habite Landivy. En 1269, il vend la quatrième partie de son lot à un certain Geoffroy lui aussi de Landivy. C'est suite à cette vente qu'une ferme est créée à proximité de ce vieil ermitage qui aurait vu passer Guillaume Firmat (ermite célèbre à l'époque médiévale. Pour s'en convaincre on peut aller lui rendre visite à la collégiale de Mortain). Nous savons aussi que le fameux traité de 1209 signé entre les seigneurs de Mayenne et de Fougères fait passer la forêt de Glenne de l'autorité du seigneur de Fougères à celle du seigneur de Mayenne. Ceux-ci confient ce territoire au bon vouloir du seigneur de Mausson (ce qui fait de ce seigneur un vassal de celui de Mayenne). Cette forêt va être grignotée par les défrichements. Ceux-ci vont prendre leur temps puisqu'ils s'étalent du XIV^e au XVIII^e avec des coups d'arrêt, des ralentissements, des abandons. Châteaux, mottes et parcelles

Châteaux, mottes et parcelles

Les comptes de redevances de 1608-1609 indiquent les redevances payées par les tenanciers du moulin de Glenne (connu aussi sous le nom de moulin de la Chaussée Neuve). Ils dépendent de l'église et de la paroisse de La Bazouge. A ce moment de l'Histoire, il semble que les seigneurs de Mausson n'exercent pas leur autorité sur les terres de la Haussière, de Tail, de la Gobetière et de la

Histoire

Bignette. D'après un certain nombre d'abbés érudits tels que l'abbé Badiche ou l'abbé Pointeau, il y aurait eu d'autres seigneurs sur ce territoire. L'un de ces seigneurs serait installé à la Haussière et l'autre en son château fort de la Bignette (où est attestée une motte castrale). Ce château aurait été brûlé par les anglais au cours de la guerre de cent ans en 1409, année qui a vu également la destruction du château de Pontmain. En 1680, selon Emile Pautrel, le propriétaire de la Haussière est Monsieur François de Cheverüe. Il est aussi le propriétaire du Tail voisin. Les seigneurs de Cheverüe se succèdent à la Haussière sur plus de 150 ans. A cette époque la forêt de Glenne a commencé son reflux. Un coup d'oeil sur le plan cadastral napoléonien nous fournira de précieuses informations.



Moulin La Chaussée Neuve - En deçà de cette ligne, parcelles plus régulières

Un examen du plan cadastral permet de mettre en évidence le site de la Haussière. Il se trouve au coeur de la forêt de Glenne, sur une hauteur adossée à la forêt. Le mot même de Haussière renvoie à l'idée d'un point élevé, qui regarde vers la Bretagne et tourne le dos au Maine. Les parcelles voisines sont plus larges, plus trapues, de formes plus irrégulières. Peut-être composent-elles la réserve seigneuriale. La Haussière est relativement isolée dans la partie méridionale du parcellaire. En zoomant sur le site, on distingue des parcelles en arc de cercle qui évoquent peut-être un espace défensif. Sur le reste de la forêt de Glenne les parcelles sont plus régulières. Elles apparaissent en lanières plutôt dans la partie orientale du parcellaire. Peut-être s'agit-il de laies forestières servants de lignes de départs pour les opérations de défrichements. L'habitat est dispersé mais s'aligne sur une ligne orientée grosso modo Nord-Sud. Enfin six noms de lieux reprennent la dénomination de «bois de Glenne» (1 à 6). Sur ces six endroits, cinq ne comportent qu'un seul bâtiment. Peut-on imaginer que ces bâtiments servaient à l'origine à abriter les essarteurs ?

-  Fortifications éventuelles ?
-  Parcelles plus trapues



Faits divers au coeur de la forêt de Glenne

Au moment de la révolution, cette forêt est donc déjà bien entamée par les attaques de défrichements, mais il en reste quelques beaux tronçons. La preuve en est cette affaire de 1792. Cette année là, le 20 janvier, la municipalité de Louvigné reçoit une plainte de monsieur Alba propriétaire de la forêt de Glenne et du château de Mausson. Le procureur de la commune, Monsieur Hantraye rend compte à «l'assemblée municipale en mairie de Louvigné» de cette plainte en ces termes: «(...) Monsieur Alba propriétaire de la forêt de Glenne située en partie dans cette paroisse nous a dénoncé le 15 de ce mois qu'il s'y commet jour et nuit des pillages et vols de bois.». La municipalité de Louvigné prend acte de cette plainte et envoie deux de ses membres vers la «municipalité de la paroisse de la Bazouge où partie de cette forêt est située pour, de concert avec elle, faire cesser ces déprédations, découvrir et punir les coupables (...)». Les vols de bois ne sont pas rares à cette époque puisque le 19 mars 1792 la municipalité de Louvigné est de nouveau saisie pour les mêmes raisons d'une plainte de Monsieur Chilleau propriétaire du bois de Monthorin. Quoiqu'il en soit cette affaire est prise très au sérieux puisque la municipalité de Louvigné en informe le district de Fougères afin de trouver le moyen de mettre un terme à la «dévastation de la forêt de Glenne». La délibération de Louvigné précise que les «vols de bois qui se commettent journellement dans la dite forêt (de Glenne) et (...) les dépréciations sont en si grand nombre qu'il serait impossible d'arrêter (les) brigandages par des gardes nationaux sans armes (...)». Le district de Fougères répond par une lettre autorisant au nom de l'intérêt public, enquêtes et poursuites contre les coupables (qualifiés de brigands dans les documents).

Aujourd'hui le souvenir de la forêt de Glenne perdure dans la présence de l'arbre au coeur de ce petit territoire connu sous le nom de «Petit Maine» qui recèle encore bien des curiosités...

Bertrand Bazin



Paysage dans l'ex forêt de Glennes.